

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École Cœur-Immaculé-de-Marie
Réunion du 26 avril 2017, 18h30

Membres présents :

Représentants des parents

- Mme Claudine Benoit
- Mme Lucie Marcotte
- M. Vincent Morissette
- M. Patrice-Guy Martin
- Mme Stéphanie Gendron

Direction

- Mme Isabelle Gaigeard

Représentante du service de garde

- Mme Martine Keranguyader

Représentant des enseignants

- Mme Dina Sergerie
- Mme Annie Juby

1. Mots de bienvenue / Ouverture de l'assemblée

Début de la rencontre : 18:45

Il y a quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Modification du point 5a au point 6a.

L'ordre du jour est proposé par Mme Dina Sergerie, secondé par Mme Stéphanie Gendron et adopté à l'unanimité.

3. Adoption du PV du 22 mars 2017

Le procès-verbal est proposé par M Patrice-Guy Martin, secondé par M. Vincent Morissette et adopté à l'unanimité.

4. Période réservée au public

Personne ne souhaite participer à la période réservée au public.

5. Pour approbation

Aucun élément pour approbation.

6. Pour adopter

a) Changement au code de vie

Mme Gaigeard nous présente le code de vie et indique les principaux changements qui se résument ainsi :

Modification dans l'agenda

- i) Modification de l'horaire de l'école.
- ii) Ajout des lettres de la CSDM concernant les voyages et les absences de plus de 20 jours.
- iii) Les modifications du nombre d'effectifs au niveau de l'école ont été indiquées
- iv) Un ajout dans l'agenda a été effectué afin d'intégrer les notions sur les différences qui existent entre les concepts d'intimidation, de violence ou d'agression.

Modification au code de vie

i) Point 1.4

M. Vincent Morissette propose de modifier la formulation du matériel interdit à l'école. La nouvelle formulation devrait indiquer que les objets confisqués seront remis à la direction

ii) Point 1.6

Une modification de formulation sur les aliments allergènes a été apportée au code de vie afin de ne pas interdire les aliments allergènes, mais plutôt de sensibiliser les parents et élèves d'éviter d'en apporter à l'école.

iii) Point 1.8

Une modification à la politique de vêtements a été apportée afin de ne permettre que les jupes et shorts à la mi-cuisse.

Conséquences du non-respect au code de vie

- i) Des légères modifications aux conséquences du non-respect au code de vie ont été apportées.

Mme Marcotte indique qu'il faudrait à l'assemblée générale porter à l'attention des parents, les modifications majeures au code de vie.

Les changements sont approuvés par Mme Stéphanie Gendron, secondés par Mme Martine Kéranguyader et adoptés à l'unanimité.

7. Pour être proposé ou informé

a. Calendrier scolaire

Aucune modification majeure au calendrier scolaire à l'exception de celle-ci :

- i) Première rencontre de parents sera le 6 septembre, soit une semaine plutôt que l'an dernier.
- ii) La remise des bulletins en novembre sera un mercredi au lieu d'un jeudi comparativement à l'an passé.

b. Politique service de garde (sortie journée pédagogique)

Le 24 avril à 18h00, il y a eu une rencontre avec Mme Keranguyader, Mme Marcotte et Mme Gaigeard afin de discuter des sorties pédagogiques et de la façon de les présenter au CÉ.

Mme Marcotte nous fait un compte-rendu de la rencontre.

- i) Le fait d'avoir 180 enfants sur le même étage du service de garde fait en sorte d'avoir beaucoup de bruit et permet une gestion difficile de tous les enfants en même temps.
- ii) La politique indique que la CSDM rendra les ressources disponibles pour aider le SDG à rendre possible la politique au sein de leur établissement, toutefois la CSDM n'a pas rendu disponible lesdites ressources.
- iii) Les sorties sont un attrait important pour fréquenter le SDG lors des sorties pédagogiques et si le nombre d'inscriptions baisse, un impact financier se fera directement sentir sur le budget du SDG.
- iv) Mme Gaigeard s'est renseignée directement avec les autres écoles du secteur et celles-ci ont des sorties de l'ordre de 15 à 20\$, plus les frais de base de 9\$.

Mme Keranguyader, indique que le SDG propose de maintenir la proposition des sorties à un coût moindre (soit de l'ordre de 15\$ en plus des coûts de base de 9\$). Le service de garde propose également 3 journées pédagogiques thématiques sans proposition de sorties. Les dîners pizza et wrap ne seront pas reconduits l'an prochain. En effet la gestion des dîners est très lourde et complexe en rapport aux bénéfices retirés.

La position du CÉ est que le SDG doit tendre vers une combinaison équilibrée de journées thématiques sans proposition de sorties et lors de l'organisation de sorties, celles-ci devront avoir un coût maximal de 15\$ plus la contribution de base de 9\$. Pour l'année 2017-2018, le CÉ est d'accord avec la proposition de 7 journées d'activités locales et 10 journées avec sorties facultatives.

8. Informations

a. Mot de la direction

Mme Gaigeard indique que les 2 postes se sont libérés, soit celui d'éducation physique ainsi que le poste de Mme Lavoie. Mme Dina Sergerie devra donc quitter l'an prochain et Mme Ève Ayotte demeurera au sein de l'établissement. Il est à prévoir que l'an prochain, il n'y aura aucune admission de libre choix en maternelle.

b. Mot de la présidente

Mme Marcotte nous fait par des éléments suivants :

- i) L'école a reçu des affiches sur la sécurité à vélo à afficher un peu partout dans l'établissement.
- ii) Nous avons reçu une réponse de Loto Québec sur la lettre rédigée par Mme Marcotte relativement à la lourdeur du processus administratif de l'obtention de permis pour les tirages. Cette lettre indique qu'aucun changement ne sera apporté à la politique de Loto Québec.

c. Mot du personnel

Mme Sergerie nous lit la déclaration du syndicat relativement à la politique d'inclusion et demande l'opinion du CÉ relativement à cette nouvelle politique.

La direction indique que sa position est la même que la CSDM. Elle dépose la lettre de M. Claude Daviau, directeur adjoint à la gestion des services éducatifs de l'organisation scolaire.

Le CÉ est pour une intégration de tous les enfants vers des classes dites normales pourvu que les ressources et le support pédagogique soient rendus disponibles et en quantités suffisantes permettant le succès de ces enfants et des autres enfants. M. Patrice-Guy Martin indique avoir participé à une réunion du comité de parent visant la politique d'inclusion et que le comité n'a pas pu déterminer les impacts sur les ressources financières et en termes d'effectifs avant la politique d'inclusion et après la politique d'inclusion. Il est donc difficile pour le CÉ de se prononcer sur la politique vue le manque de données sur le dossier. La CSDM doit démontrer que les ressources financières et le soutien des spécialistes continueront d'offrir le nombre d'heures de support adéquat pour les enfants.

d. Mot du service de garde

Mme Martine Keranguyader nous informe qu'avec le don de 500\$ du « défi active tes pieds », le SDG s'équiperait en hockey « Cosom » afin de permettre la tenue du jeu à la patinoire du parc Campbell.

La gagnante du concours de dessin a été une élève de maternelle.

e. Mot de l'OPP

Mme Claudine Benoit informe que l'OPP ne s'est pas encore réuni, mais qu'une réunion devra avoir lieu la semaine prochaine.

La soirée de finissant et l'album vont bon train. Plusieurs commandites ont été cherchées pour le financement de la soirée.

f. Mot du CPR et du CPP

M. Patrice Guy Martin indique que quelques CÉ avec un nombre trop élevé de membres (7 parents et plus) ont demandé l'autorisation de réduire leur nombre de membres.

La CSDM vise un redécoupage de territoire.

9. Varia

Mme Marcotte mentionne que les commissions scolaires avaient comme mot d'ordre de refuser toute demande de fréquentation d'école extraterritoriale.

Mme Marcotte indique que le programme citoyen du monde de l'école Honoré Mercier ouvre une classe de plus au programme.

10. Levée de l'assemblée

Mme Lucie Marcotte propose la levée de la séance.

Levée d'assemblée à 20h52.

Isabelle Gaigeard,
Directrice

Lucie Marcotte,
Présidente du CÉ